



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil régional spécial :

N° NV256 - 01 OCTOBRE 2015

SOMMAIRE

Rectorat de l'académie de Créteil

2015273-0025 - arrêté portant délégation de signature aux directeurs des centres d'information et d'orientation de l'académie de Créteil

Rectorat de l'académie de Paris

2015257-0032 - arrêté du recteur de l'académie de Paris n° 2015-041 du 14 septembre 2015 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (D.O.P.S.)



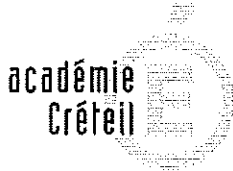
PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015273-0025

Signé le mercredi 30 septembre 2015

Rectorat de l'académie de Créteil

arrêté portant délégation de signature aux directeurs des centres d'information et d'orientation de l'académie de Créteil



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Arrêté du 30 septembre 2015 portant délégation de signature aux directeurs des centres d'information et d'orientation de l'académie de Créteil

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU le décret n°91-290 du 20 mars 1991 relatif au statut particulier des directeurs de centre d'information et d'orientation et conseillers d'orientation-psychologues;
- VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2015091-0007 du 1^{er} avril 2015 portant délégation de signature en matière administrative et n°2015091-0020 du 1^{er} avril 2015 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 17 janvier 2014 nommant monsieur Thierry LEDROIT dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU la liste des directeurs des centres d'information et d'orientation nommés dans l'académie de Créteil en annexe ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée aux directeurs des centres d'information et d'orientation figurant sur la liste jointe à l'effet de signer les demandes d'achat liées aux dépenses de fonctionnement relatives à la gestion courante des centres d'information et d'orientation.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 30 septembre 2015

La rectrice de l'académie de Créteil

A handwritten signature in black ink, consisting of the letters 'BG' followed by a long horizontal stroke.

Béatrice GILLE

LISTES DES DIRECTEURS DES CIO

Nom	Prénom	Ville
LAMOTHE	Valérie	CIO de Chelles (77)
ROGER	Catherine	CIO de Coulommiers (77)
GOUËL	Pascale	CIO de Roissy- en-Brie (77)
LIPIETZ	Judith	CIO d'Aulnay-sous-Bois (93)
GUITTARD	Madeleine	CIO d'Épinay-sur-Seine (93)
BOURGEOIS	Christelle	CIO de Montreuil (93)
FETHI	Rachid	CIO de Noisy- le- Grand (93)
BRUMAUD	Nathalie	CIO de Noisy-le-Sec (93)
REILLE BAUDRIN	Emmanuelle	CIO de Pantin (93)
FARTAS	Naguib	CIO de Stains (93)
HUGUES	Catherine	CIO de Tremblay-en-France (93)
MORAIS	Dominique	CIO de Boissy-Saint-Léger (94)



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015257-0032

Signé le lundi 14 septembre 2015

Rectorat de l'académie de Paris

arrêté du recteur de l'académie de Paris n° 2015-041 du 14 septembre 2015 portant
subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (D.O.P.S.)

**Arrêté du recteur de l'académie de Paris
n° 2015-041 du 14 septembre 2015
portant subdélégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire.
(D.O.P.S)**

**Le Recteur de l'académie de Paris
Chancelier des universités**

- VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances,
- VU le code de l'éducation et notamment les articles R222-15, R222-17 à R222-19-2 relatifs à l'organisation de l'académie de Paris,
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
- VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale,
- VU le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU l'arrêté ministériel du 15 juillet 2013 portant nomination, classement et détachement de M. Vincent PHILIPPE dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétaire général adjoint chargé du pôle EPLE au rectorat de Paris, pour une première période de cinq ans, du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2018,
- VU l'arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 20 août 2014 portant nomination de Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, ingénieure de recherche de 1^{ère} classe, précédemment administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR), secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines au rectorat de l'académie de Reims, dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Paris, chargée de l'enseignement scolaire, pour une première période de quatre ans, du 25 août 2014 au 24 août 2018,
- VU l'arrêté n° 2015091-0018 du 1^{er} avril 2015 de M. le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à M. François WEIL recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, en matière d'ordonnancement secondaire,
- VU l'arrêté du 15 juin 2015 du ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, portant nomination et classement de M. Olivier GIROD dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et

de la recherche, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines au rectorat de l'académie de Paris, pour une première période de cinq ans, du 4 juin 2015 au 3 juin 2020,

VU l'arrêté du 17 juillet 2015 du ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, portant nomination et classement de M. Géraud LARROUMETS dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR), chef de la division de l'organisation et de la programmation scolaire au rectorat de l'académie de Paris, pour une première période de cinq ans, du 17 août 2015 au 16 août 2020,

ARRETE

Article premier. — En matière d'ordonnancement secondaire, et dans le cadre de la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001, en cas d'absence ou d'empêchement, M. le Recteur François WEIL subdélègue la signature qui lui est accordée en qualité de responsable de budgets opérationnels de programme et d'unités opérationnelles par le Préfet de région, à M. Claude MICHELLET, Directeur de l'académie de Paris ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude MICHELLET, directeur de l'académie de Paris, subdélégation est accordée à Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, secrétaire générale de l'enseignement scolaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine DEPOYANT-DUVAUT, secrétaire générale de l'enseignement scolaire, subdélégation est donnée à M. Vincent PHILIPPE, secrétaire général d'académie adjoint chargé du pôle EPLE ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent PHILIPPE, subdélégation est donnée à M. Géraud LARROUMETS, directeur de service, dans la limite de ses attributions, en qualité de chef de la division de l'organisation et de la programmation scolaires, à l'effet de signer les engagements et mandatements des dépenses et les ordres de recette de l'académie de Paris afférents aux crédits du ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche imputés sur les titres 3 et 6 de la loi du 1er août 2001, dans le cadre des programmes suivants :

- "Enseignement scolaire public 2nd degré" (n°141)
- "Vie de l'élève" (n°230)

Article 2. — L'arrêté n° 2015-019 du 2 avril 2015 est abrogé.

Article 3. — La secrétaire générale de l'enseignement scolaire est chargée de l'application du présent arrêté qui sera apposé sur le panneau d'affichage du rectorat, sis 94 avenue Gambetta 75020 Paris et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France accessible par le site internet <http://www.ile-de-france.gouv.fr/fre/Publications/Recueil-des-actes-administratifs>

Fait à Paris, le **14 SEP. 2015**

Le Recteur de l'académie de Paris


François WEIL